



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 8 février 2024

Délibération n°2024-01 : Demande de subvention au titre de la DETR 2024 pour la rénovation du Gymnase et des salles d'activités

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 8 février 2024, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, légalement convoqué le dimanche 4 février 2024, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 10	Votants : 16
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Olivier MUSY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie GALANO		
Représentés :	Dominique DUMAS donne pouvoir à M. NAWROCKI, Vincent PAIN donne pouvoir à Mme MORONVALLE, Taoues COLL donne pouvoir à M. GLEIZE, Eric MORISSET donne pouvoir Mme SHATER, Edwige BONNEFOY donne pouvoir à M. SCHMITT, Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Mme LEMARIE,		
Absents :	Bénédicte ALLENET, Fabrice NOURY, Marie MAERTENS		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la liste des opérations éligibles en 2024 désignant notamment « les équipements sportifs et culturels », et considérant la priorité donnée aux travaux participants à la transition écologique,

Considérant l'intérêt, pour la Commune de Vauhallan, de rénover et mettre en valeur cet équipement sportif et culturel de premier plan, d'améliorer sa performance énergétique et de participer à la transition écologique et d'améliorer son accessibilité aux personnes à mobilité réduite,

Sur présentation du rapport par M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **l'unanimité**,

Article 1 : sollicite de l'Etat une subvention de **29 086,24 €** au titre de la DETR 2024 pour les travaux de modernisation du Gymnase et des salles d'activités Vauhallan,

Article 2 : adopte le plan de financement et l'échéancier ci-dessous,

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20240208-2024_01-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024

Article 3 : autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la demande et au mandatement de la subvention.

Plan de financement prévisionnel

Travaux proposés en euros HT	Subvention sollicitée au titre de la DETR (50%)	Fond de concours de la CPS (20%)	Autofinancement (30%)
58 172,48 €	29 086,24	11 634,50	17451,74

Échéancier prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
2 ^{ème} semestre 2024	2 ^{ème} semestre 2024

 Bernard GLEIZE,
Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20240208-2024_01-DE
Date de télétransmission : 09/02/2024
Date de réception préfecture : 09/02/2024